



## Question sur le divorce à l'amiable

Par **saidaducar**, le **22/01/2009** à **22:15**

Bonsoir,

voilà, nous sommes mariés depuis 4 ans, sans enfant avec un contrat de mariage puisque j'étais déjà propriétaire de mon appartement.

Nous avons décidé de divorcer à l'amiable, il a fait une demande pour un petit appartement en HLM (il est en CDD) et une personne de la mairie (???) lui demande de fournir une attestation de ma part qui dit que je l'héberge en ce moment le temps de trouver un logement. Seule possibilité d'avoir accès à l'ouverture d'un dossier HLM dans son cas (????).

Bref, je ne sais trop quoi faire, j'ai peur qu'il me joue un tour de passe-passe, je suis très méfiante sur le sujet.

Je pense qu'il nous faut dans un 1er temps entamer une procédure à l'amiable auprès d'un seul avocat (moins de frais). Le problème c'est qu'il ne peut rester ici plus longtemps...

Je ne sais que faire, est-ce risqué pour moi de lui produire ce type de document manuscrit ? Quel(s) conseil(s) avez-vous compte tenu des éléments évoqués plus haut ?

Merci infiniment